



LES JEUNES  
REÇUS AU  
CLLAJ LYON  
EN 2017

EN  
SITUATION PRÉCAIRE  
SANS OU AVEC  
FAIBLES RESSOURCES



AVANT PROPOS	<b>2</b>
<b>Quelles caractéristiques des jeunes reçus au CLLAJ Lyon en 2017</b>	<b>3</b>
<b>Une jeunesse en proie à une dépendance « multifactorielle »</b>	<b>3</b>
<b>Méthodologie engagée : Qui regarder ?</b>	<b>4</b>
UNE INSCRIPTION PROFESSIONNELLE INSTABLE	<b>5</b>
<b>Un parcours d'insertion professionnelle sur le fil</b>	<b>6</b>
<b>Et majoritairement demandeurs d'emploi</b>	<b>8</b>
<b>Une insertion professionnelle exclusivement précaire</b>	<b>10</b>
UNE SOLVABILITE DEFICIENTE	<b>13</b>
<b>Quels recours aux dispositifs d'aides ?</b>	<b>14</b>
<b>Être orienté ne signifie pas être considéré</b>	<b>16</b>
<b>Le paradigme : urgence et réalité</b>	<b>18</b>
<b>Une offre non adaptée</b>	<b>19</b>
ZOOM SUR L'ACCES AU LOGEMENT ET L'AUTONOMIE (LES JEUNES)	<b>22</b>
<b>L'accès au logement vu par les jeunes</b>	<b>22</b>
<b>L'autonomie vue par les jeunes</b>	<b>23</b>
CONCLUSION	<b>24</b>

*/// Rien ne se fera sans les jeunes. Toute politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse ///*

C'est ce que souligne Bertrand Schwartz dans le rapport « L'insertion des jeunes en difficulté » qu'il remet en 1981 au Premier Ministre de l'époque. Ce rapport repose sur la certitude que l'insertion professionnelle et l'insertion sociale sont indissociables. Cela donnera lieu à la création de PAIO puis des Missions locales qui ont pour vocation d'être un service public de proximité, soutien à tous les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et ou sociale. Le constat actuel est pourtant inquiétant.

En effet, la France accuse un retard important par rapport à ses voisins européens en ce qui concerne l'insertion des jeunes. En 2017, selon une étude du CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) sur l'insertion professionnelle des jeunes, le taux de pauvreté est de 19 % chez les 18-29 ans contre 14 % pour l'ensemble de la population active. Dans le même temps, le taux de chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans a fortement augmenté en 40 ans - passant de 7 à 24 %. La situation d'insertion s'est donc dégradée. La part des jeunes qui ont eu un accès rapide et durable à l'emploi, a reculé de 72 % à 62 % entre la génération 1998 et la génération 2010, touchant plus fortement les personnes les moins qualifiées.

Sept ans après leur sortie du système éducatif, les jeunes se répartissent donc autour de trois trajectoires possibles :

- Un tiers des jeunes n'a pas ou peu connu de chômage ou de CDD : ils se sont stabilisés rapidement en emploi à durée indéterminée, y compris non salarié ;
- Un autre tiers a réussi à se stabiliser après un parcours morcelé où les phases de chômage et d'emploi à durée déterminée se sont succédées ;
- Un dernier tiers peine à s'insérer : il est confronté à la précarité avec des CDD entrecoupés de périodes récurrentes et prolongées de chômage.

En raison du taux de chômage grandissant et du développement des situations de plus en plus précaires, les jeunes les plus vulnérables sont de plus en plus exposés à une mise au ban de la société. En effet, l'augmentation des « NEET » (Ni en Emploi, Ni en ETudes, ni en formation) qui comptent dans leur rang bon nombre de jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, fait que la part des jeunes NEET reste élevée : 15 % sur la catégorie des 15-29 ans et cette proportion n'a pas baissé depuis 2013.

## Quelles caractéristiques des jeunes reçus au CLLAJ Lyon en 2017

---

L'objet social du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) Lyon l'amène donc à examiner et s'interroger sur son public – ce dernier ne pouvant se défaire de trois notions : celles de la jeunesse, de l'autonomie et de l'indépendance.

La jeunesse s'inscrit dans un processus propre à un âge dit « adulte » - souvent synonyme à ses yeux d'indépendance résidentielle dans laquelle il devient possible d'y asseoir tout à la fois : liberté d'action, liberté de régir l'organisation de sa quotidienneté et enfin, liberté de décision sans dépendre d'autrui.

Entrer dans la vie d'adulte c'est alors expérimenter des étapes sociales afférentes à ces attendus sans encore avoir atteint pleinement son statut.

Néanmoins, la réalité du monde social, professionnel, économique, personnel et familial complexifie la préparation à l'exercice de ce rôle d'adulte chez notre public.

A l'inverse d'une jeunesse « globale » qui définirait tout d'abord l'autonomie par le fait de ne plus dépendre financièrement de son/ses parent(s), l'ensemble des jeunes reçus au CLLAJ Lyon sur l'année 2017 semble ne pas être concerné par cette première étape. Effectivement, seuls **3% des jeunes reçus ayant entre 18 et 30 ans bénéficiaient d'une solidarité financière familiale.**

C'est alors majoritairement une jeunesse qui se perçoit **sans possibilité d'avoir recours à des appuis financiers familiaux et lorsqu'il y a autonomie financière, elle reste toute relative.** Bien que 38 % des jeunes ayant entre 18 et 25 ans ont reçu un salaire et de ce fait, semblent intégrés dans un parcours professionnel, **les emplois investis reflètent une certaine précarité** (alternance, emplois précaires, contrat d'insertion, formation) avec des rémunérations moindres qui n'assurent pas une « pleine » autonomie, voire une « subsistance » **pour 60 % d'entre eux.**

Notre public général sur l'année 2017 est alors une jeunesse qui tend à s'affranchir comme tout citoyen mais qui ne détient pas de ressources suffisantes tant en matière de réseau social (diffuseur des stratégies à oeuvrer) et familial (soutien matériel et psychologique), qu'économique (non intégré dans un emploi pérenne avec des ressources suffisantes). Ces capitaux sont nécessaires pour y parvenir et s'inscrire dans une dynamique de motivation dans le temps pour passer lesdites phases de préparation à l'exercice des responsabilités spécifiques à l'âge adulte.

Ces réalités socio-économiques et familiales se reflètent dans les motifs de leur première venue. Alors que la jeunesse soutenue financièrement par leur(s) parent(s)/famille exprimerait davantage une aspiration d'autonomie globale, un tiers de notre public en 2017 **évoque un besoin d'assise domiciliaire car hébergé pour 46 % d'entre eux par des tiers, ( famille hors foyer parental, urgence ou en retour provisoire chez le/les parent(s)).**

L'entrée dans l'âge adulte pour notre public dans son ensemble s'accompagne donc d'**un allongement ou ancrage d'une « dépendance »** à différents degrés **hors cadre de la sphère parentale.** Ainsi, ces jeunes subsistent grâce à la solidarité publique : avec ses administrations, ses aides et services (25%), grâce à l'octroi d'allocation chômage (15%) d'un emploi depuis perdu et enfin, parviennent à se « loger » grâce à un système de « faveur » possible par un réseau social secondaire.

## Une jeunesse en proie à une dépendance « multifactorielle »

---

Il existe de plus une jeunesse accueillie en proie à un ensemble de précarités multifactorielles qui combinerait tout à la fois : absence de diplôme et de qualification ou non intégrée dans un parcours scolaire, sans aide parentale possible, difficultés financières voire sans ressource, en rupture de droits, célibataire, etc.

Et dans laquelle l'absence de l'emploi ou l'impossibilité de s'y inscrire reste prépondérante.

C'est cette part de cette jeunesse « seule » que nous proposons d'étudier car soumise à un effet « ping-pong » et hypotequant sur son devenir (sanitaire, professionnel, social, psychique, etc.).

Elle se définit a priori par une **absence globale des socles nécessaires à toute émancipation tant matérielle que sociale et représente 28 % du public accueilli sur l'année 2017, soit 306 jeunes célibataires sans ou avec enfant(s), avec des ressources inférieures ou égales à 500 € euros sur 1 101 personnes reçues au total.**

Pour les professionnel.le.s de terrain, l'instabilité multifactorielle qui caractérise ce public ne lui permet pas de lui apporter de solutions viables - voire aucune - car ne pouvant émarger à des dispositifs paradoxalement dits « spécifiques ». Et pour cause : l'entrée dans un logement ou hébergement nécessite des ressources financières suffisantes (+ 500 €) voire pérennes et de garanties adjacentes pour projeter un octroi.

**Aussi et face à l'observation d'une sollicitation constante de ce public auprès du CLLAJ Lyon, la Fondation Abbé Pierre a soutenu en 2016 notre association dans une démarche de repérage et d'identification plus précise de ce public.**

Le repérage de ce public se perçoit comme un enjeu majeur pour initier une réflexion sur la création de nouveaux « parcours » sans critère établi au préalable, afin qu'il ne poursuive plus ce chemin d'« incasable » voué à errer d'institutions en institutions jusqu'à une perte totale de sa motivation.

Et, cette identification se perçoit d'autant plus que nécessaire aujourd'hui au regard du plan Pauvreté 2018 éclairant la question sensible des jeunes sortants d'institution et qui, au même titre que les Mineurs Non Accompagnés - renferment tout à la fois : absence totale de ressource, sans hébergement, isolé, en rupture familiale, sociale et sanitaire.

Méthodologie engagée : Qui regarder ?

---

Cette étude a nécessité plusieurs phases d'élaboration :

#### **Identification du public à cibler en définissant les différents degrés de précarité**

Une première phase a consisté à répertorier les jeunes en proie à une précarité multifactorielle.

Il a donc fallu s'interroger sur la notion même de « précarité » car touchant l'ensemble du public CLLAJ Lyon. Effectivement, la précarité peut revêtir différentes formes, et de fait, ces définitions peuvent varier selon qu'elle soit « nouvelle », « occasionnelle » ou bien encore, « persistante ». Pour ce faire, l'objectif a été de saisir quelle jeunesse accueillie au CLLAJ Lyon était en proie à une absence globale des socles nécessaires à toute émancipation. Mais surtout, **qu'est-ce qui ne permet pas de les combler dans une temporalité perçue comme « raisonnable »**. **L'isolement parental** (observé notamment par l'item « sans aide financière familiale » ou « hébergé chez un tiers ») et **conjugal** (célibataire, divorcé, séparé ou veuf) nous est donc apparu comme frein premier à la recherche de solution rapide en cas de difficultés économiques et/ou domiciliaires.

**La cohabitation parentale n'est pas synonyme de stabilité résidentielle et de rapports sereins avec le/s parent/s**. C'est pourquoi nous voulons également considérer dans cette présente étude la part des jeunes (13%) sans ou avec faibles ressources cohabitant avec leur(s) parent(s).

Les raisons invoquées par ces jeunes lors du premier entretien font effectivement état de problématiques conflictuelles nées le plus souvent d'une injonction opérée par le/les parent/s à travailler s'ils veulent assurer la garde de cette cohabitation. Ces jeunes – a priori sans rupture familiale apparente au regard des statistiques – se présentent a contrario dans une situation d'urgence, dans laquelle la conservation du logement est délicate car majoritairement exclus du marché de l'emploi.

Aussi, la question des ressources – axée initialement dans cette étude vers un public « sans » – s'est vue reconsidérée vers un public qui ne pouvait également accéder au logement/hébergement de droit commun ou émarger à des dispositifs spécifiques d'accès du fait de leur faibles ressources ( $\leq$  à 500 €). Cette quasi-impossibilité d'accès ou émargement peut s'expliquer notamment par une pénurie sur le territoire de petites typologies de logement peu onéreux correspondant au public ciblé mais aussi, d'un principe d'égalité des chances souvent non respecté par certains bailleurs « craintifs » par une représentation stigmatisante qu'ils ont de ces jeunes à pouvoir s'installer, voire se maintenir dans un logement.

Aussi et afin de mieux appréhender le parcours de vie de ces jeunes isolés sans ou avec faibles ressources, ce projet a voulu s'inscrire dans un partenariat avec le champ universitaire afin d'éclairer autrement la réalité de terrain et de prendre en compte l'ensemble des représentations afférentes autour des jeunes ciblés.

Initiée par Loic Bonneval – sociologue et Maître de Conférences à l'Université Lyon 2 - un travail de recherche auprès de ces jeunes a donc été effectué en 2018 par deux étudiantes en Licence 3 de Sociologie.

**Cette présente étude se veut donc être un regard par un traitement quantitatif de l'échantillon retenu (exploité durant le 1er semestre 2018) et par la restitution des tendances/observations dominantes dégagées par l'ensemble des parties prenantes à ce travail : professionnels, universitaires et jeunes concernés.**

## UNE INSCRIPTION PROFESSIONNELLE INSTABLE

---



*C'est dur mais le monde du travail ne les attend pas. Il va falloir être le meilleur dans un monde impitoyable. Et que ça c'est dur, ils vont se prendre beaucoup de claques. Ils rêveraient peut-être d'autres métiers mais sans qualification, c'est malheureux mais ce sont les métiers les plus difficiles ou qui ne font pas rêver. Là-dessus, on peut partager leur avis mais on ne va pas changer le monde. Ou sinon, je leur dis : « faut aller vous inscrire et voter. C'est dans les urnes ». Là-dessus, il y a des jeunes qui vont avoir des troubles psy, qui vont être reconnus inaptes complètement à l'emploi. Et de faire le deuil temporaire d'un emploi ordinaire. C'est par rapport à l'emploi où c'est le plus compliqué.*

**- Propos d'une directrice de CHRS à Lyon -** 

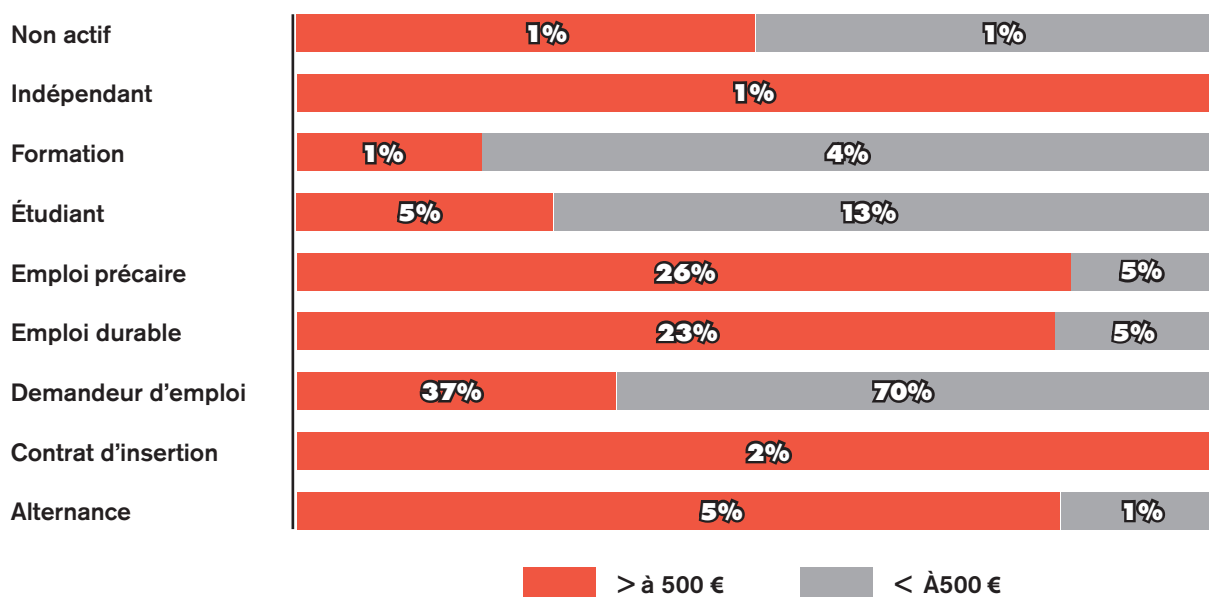
La vulnérabilité professionnelle regroupe l'ensemble de cette population tant statistiquement que dans le vécu des jeunes interrogés alors que la stabilité de l'emploi reste indissociable de celle du logement.

Par vulnérabilité professionnelle, nous entendons une absence ou une instabilité de l'emploi due à une multitude de facteurs qui sont :

- L'impossibilité de pouvoir se projeter par une dégradation de la sphère et du développement de l'emploi ;
- L'accroissement de « statuts professionnels atypiques » et notamment temporaires ;
- Les discriminations interstitielles ;
- La vulnérabilité économique car sans recours possible à une solidarité financière extérieure.

Cette réalité pousse ces jeunes à devoir « tout accepter » malgré, pour certains, leur inscription au sein d'un processus scolaire, universitaire ou de formation.

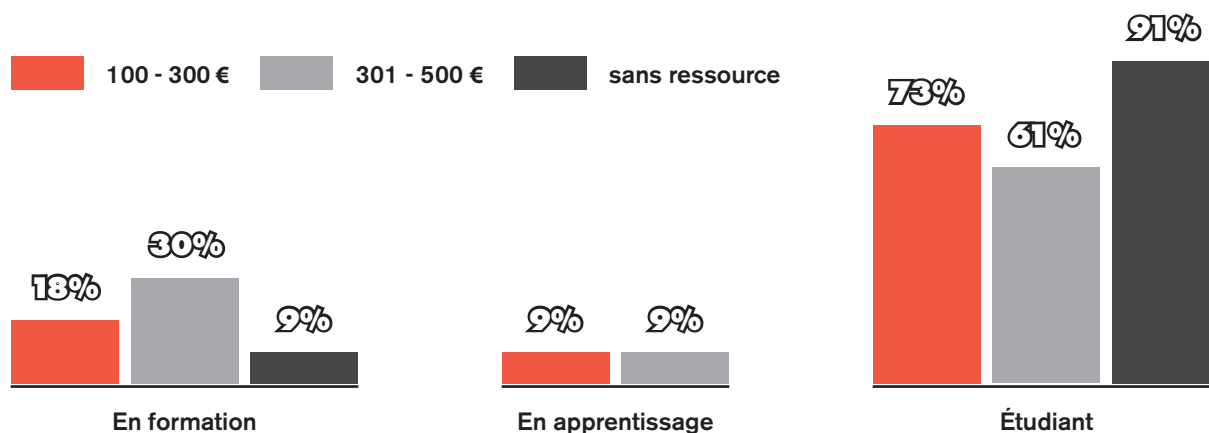
**Aussi, sur l'ensemble de la population cible, 70% sont demandeurs d'emploi (contre 37 % pour les jeunes isolés avec ressources > à 500 €) et, 19 % sont intégrés dans un système dit éducatif** (études, formations indemnisées ou pas, contrats d'apprentissage).



Quand un emploi se présente pour ces jeunes, il revêt la forme d'un travail précaire, caractérisé par une instabilité et/ou une discontinuité dans le temps, leur donnant que peu de chance de capitaliser une durable et valorisante insertion professionnelle.

### Un parcours d'insertion professionnelle sur le fil

Bien que minoritaire (19%), une part de jeunes est intégrée dans un parcours d'apprentissage (étudiants, lycéens, en formation). Or, 40% d'entre eux sont sans ressource avec des retentissements non moindre sur leur stabilité résidentielle, puisqu'ils sont majoritairement hébergés chez des tiers ou chez de la famille (hors parents).





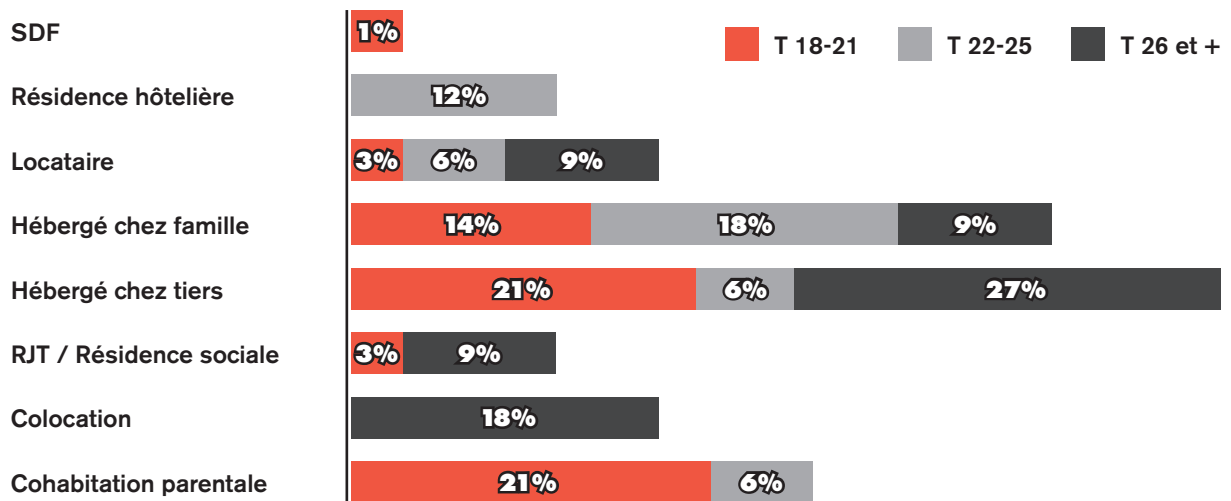
S'agissant des jeunes à faibles ressources (entre 100-500 euros), ils sont soumis à la même réalité d'hébergement précaire. Et lorsqu'ils cohabitent avec leurs parents, ce sont les filles qui sont exclusivement concernées et qui motivent leur venue au CLLAJ Lyon par une demande de logement pour une installation en couple. Ce dernier point suppose un processus de décohabitation spécifique chez elles (donc « genré ») car conditionné davantage par des normes conjugales que par celles liées à l'insertion professionnelle. Effectivement, elles passent directement d'un fonctionnement « en famille » à un système similaire afin de leur permettre de décohabiter – mettant possiblement « de côté » une émancipation essentiellement personnelle.

Il existe aussi un écart entre garçons et filles sur l'inscription scolaire ou de formation pouvant alors s'expliquer en partie par une structure par âge différente selon le sexe.

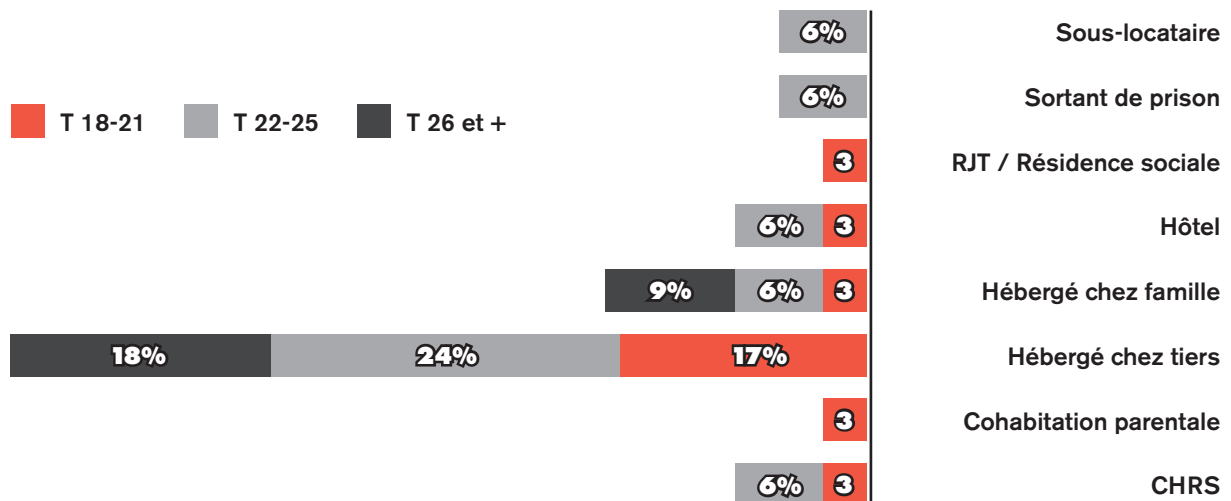
Les filles étudiantes sont globalement plus jeunes que les garçons car ayant majoritairement entre 18 et 21 ans, et sont en cohabitation parentale.

A l'inverse, les garçons principalement en formation sont inscrits généralement dans la tranche des 22-25 ans - âge plus propice à une période d'insertion professionnelle et de départ du foyer parental. Néanmoins, ils ont souvent de faibles ressources voire aucune, sans projection de stabilité résidentielle possible.

**- La situation logement des femmes en insertion professionnelle -**



**- La situation logement des hommes en insertion professionnelle -**





Ainsi, l'absence d'un habitat fixe pour ces jeunes inscrits dans un système éducatif/formation peut constituer un danger non-négligeable sur la poursuite de leur parcours d'apprentissage pourtant désiré au départ.

Et pas seulement, c'est aussi l'absence de ressource qui va venir conditionner la motivation d'une possible poursuite de l'inscription dans un parcours d'apprentissage. En effet, en s'appuyant sur les témoignages recueillis de jeunes interrogés, cette motivation peut être altérée par un manque de moyen matériel et financier.

C'est le cas de Jonathan qui, malgré une réussite scolaire n'a pas souhaité la poursuivre préférant « faire de l'argent » et de « petits travaux ».

Quant à Karim, autre jeune interrogé, il n'a pas souhaité valider son CAP car devant travailler par manque de moyen.



*En vrai, j'avais aucune motivation quand j'étais jeune. J'allais travailler au marché car je pensais plus à me nourrir. Parce que chez moi, ma mère, elle n'avait pas assez d'argent. Je ne lui demandais pas mon casse dalle à midi. C'est bon, je me le payais en allant travailler.*

- Karim - 

D'autres encore témoignent d'une obligation à mettre un terme à leur cursus scolaire et/ou d'apprentissage afin de soutenir financièrement leur foyer parental. Leila a dû arrêter sa formation en coiffure pour « aller aider (ses) parents pour avoir un revenu plus conséquent ». Dans les situations les plus précaires, s'observe donc chez certains jeunes un glissement de « dépendance financière au/x parent/s » à « dépendant financièrement à l'enfant ». Effectivement, plutôt que d'être assujetti aux aides parentales car « en devenir », certains jeunes évoquent à l'inverse leur indispensabilité pour combler les carences économiques du foyer initial.

Pour ces jeunes, la précarité de certains parents ne se réduit donc pas seulement à l'insuffisance de ressources pour subvenir aux besoins de la famille, elle paralyse également leurs capacités à se construire.

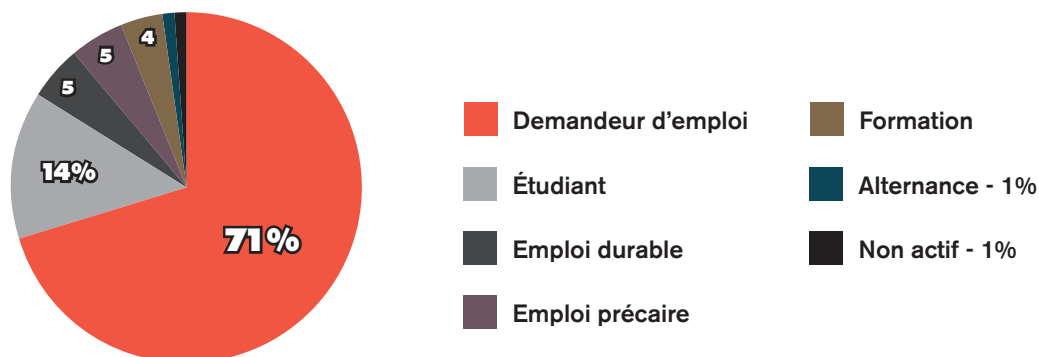
Plus encore, nous observons que les dispositifs de formations proposant de l'hébergement institutionnel « pour soi » ne s'adresse pas à l'ensemble de ces jeunes en formation car ils ne répondent pas aux critères demandés de mobilité, ces derniers provenant principalement de la Métropole de Lyon et ses environs.

Et quand des formations se voient possibles pour ces jeunes (proposées par les Missions Locales, Pôle Emploi, dispositif PLIE, etc.), certains les considèrent comme une forme de « retour en arrière » voire même, une disqualification sur leurs savoirs, capacités et compétences personnelles et professionnelles.

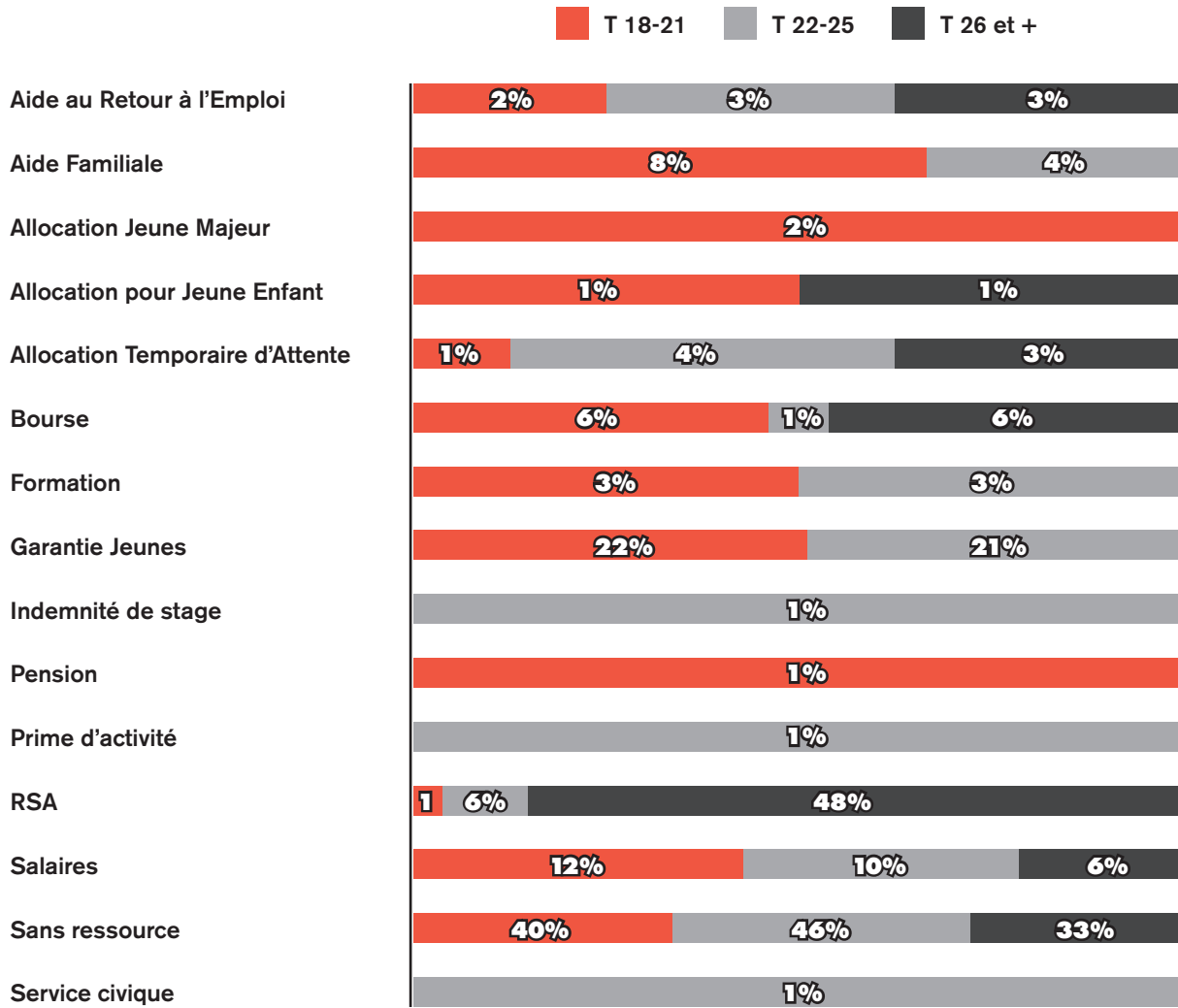
Nous notons enfin, que le peu de jeunes percevant une bourse bénéficient davantage d'une stabilité domiciliaire propre à leur âge (colocation, cohabitation parentale).

Quant à la question des jeunes en « demande d'emploi », elle est sur-représentative du public cible.

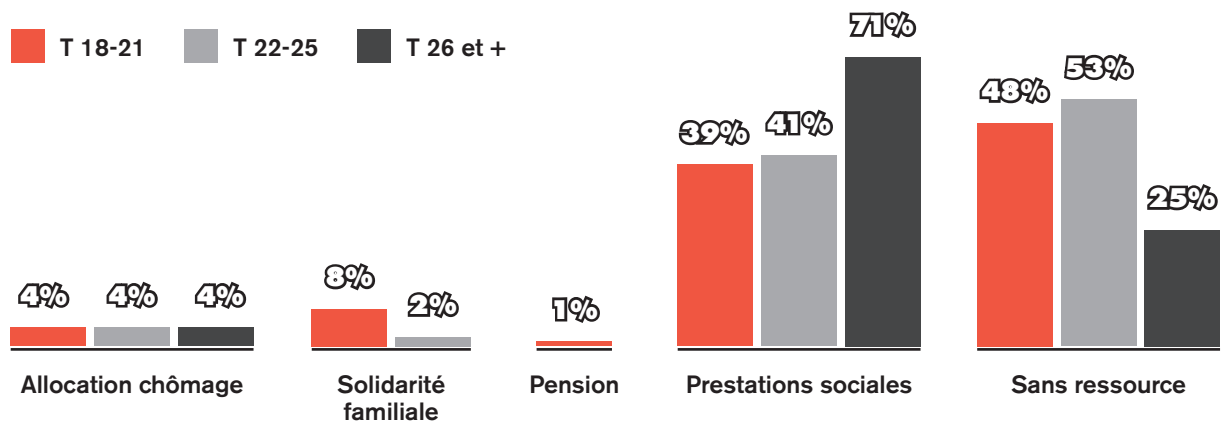
Et majoritairement demandeurs d'emploi



Ils sont principalement inscrits à Pôle Emploi sans indemnité. Effectivement, seuls 8% de jeunes inscrits – tout âge confondu - perçoivent des allocations chômage.



Les jeunes de 26 à 30 ans n'ont pas d'autres solutions que de prétendre au Revenu de Solidarité Active. Cette réalité cache souvent de longues périodes d'errance professionnelle et/ou d'absence de formation chez un public dont l'âge supposerait cependant un début d'inscription affirmée dans le monde du travail.



Au regard de leur âge, ces jeunes ayant entre 26 et 30 ans ont connu des expériences professionnelles multiples (stages, formations peu/pas qualifiantes, emplois de quelques heures par semaine et/ou « dissimulés », etc.) mais qui ne peuvent être revendiqués et légitimés avec aisance sur le marché de l'emploi actuel auprès des recruteurs. Associés à une représentation « erronée » de cette tranche d'âge (26-30 ans) qu'on suppose déjà en activité professionnelle, ces jeunes peuvent d'autant plus être discriminés dans l'accès à l'emploi. Les recruteurs appliquent une exigence accrue sur les compétences acquises – paradoxe au regard de la difficulté extrême de l'accès à un emploi actuellement. Couplée à une absence de formation (à différencier des formations professionnalisantes), ces jeunes se perçoivent exclus totalement du marché du travail.

Effectivement, les plus âgés (+26 ans) semblent les plus exclus du marché de l'emploi car ne représentant que 6 % des personnes salariées et – à l'inverse des plus jeunes – investissent majoritairement des CDD à temps partiel.

## Une insertion professionnelle exclusivement précaire

---

**Seuls 8 % des jeunes - tout âge confondu - déclarent travailler** au moment de leur première venue au CLLAJ Lyon (10 % pour les 18-21 ans, 8% pour les 22-25 ans et 6% pour les 25-30 ans). Or, les emplois exercés semblent des plus friables, puisque ce sont exclusivement des temps partiels avec une prévalence de CDI pour les plus jeunes (9 jeunes sur 12).

Ce qui différencie notre population cible des autres jeunes isolés reçus au CLLAJ Lyon, est que ces derniers sont plus insérés professionnellement, 53 % de ces jeunes travaillent, 43 % d'entre eux sont en CDI avec une prévalence de contrat à temps plein (56%).

Et, s'agissant de ceux en CDI à temps partiel, ils perçoivent une rémunération supérieure à 800 euros (73%).

Pour les jeunes ciblés dans cette étude, ce type de contrat (CDI temps partiel) nous questionne quant à un possible avenir professionnel.

Alors qu'il est choisi chez les catégories sociales les plus aisées et diplômées afin d'investir plus aisément leurs loisirs et/ou leur parentalité, il n'en est pas de même pour les catégories sociales modestes ou défavorisées qui plus est, jeunes et peu qualifiées : **ces derniers révèlent plus d'un « à défaut » qu'un « choix » consenti**. Outre la forte contrainte de travail qu'il suppose car renfermant un ensemble de missions dans un temps restreint avec des horaires variables, ces jeunes accueillis au CLLAJ Lyon peuvent à l'inverse **ne pas avoir le temps de chercher et/ou être inscrits dans un parcours professionnel ou de formation « autre » permettant de développer leur capacité et plus valorisant. Couplé à une impossibilité de démissionner au regard de l'ouverture des droits, ils restent « prisonniers » d'un contrat précaire, mal rémunéré et non valorisant socialement et symboliquement.**

Or, l'intermittence dans l'emploi et les types d'emplois précaires (CDD, temps partiel, etc.) favorisent la vulnérabilité économique de notre population. Toutefois, si cette instabilité peut être subie par ces jeunes qui souffrent d'une incertitude constante concernant leur futur, certains d'entre eux peuvent avoir choisi cette forme de contrat comme moyen d'autonomisation, cherchant ainsi à rester libre et à ne dépendre de personne sinon d'eux-mêmes au détriment du maintien de leurs projets sur le long terme.

**- Eugénie, 19 ans, heureuse de détenir un CDI à temps partiel témoigne de ce constat à devoir conjuguer son projet universitaire à celui de sa précarité financière pour pouvoir « être plus indépendante » jusqu'à même multiplier d'autres « petits boulots » de nuits -**



Eugénie - Je cherche un autre logement car je ne peux pas recevoir de visites et que je fais du baby-sitting chez moi de nuit.

Cllaj Lyon - Vous travaillez en plus ?

Eugénie - Oui, je travaille. Je suis dans une société de ménage.

Cllaj Lyon - A quelle fréquence ?

Eugénie - En fait je travaille du lundi au dimanche mais pas le mardi car j'ai mes cours aussi à côté. Je travaille une heure ou une heure et 1/2 par jour.

Cllaj Lyon - Et ça se passe comment au niveau des lieux ?

Eugénie - En fait je travaille dans plusieurs arrondissements. Ça dépend.

Cllaj Lyon - Et ça se passe bien ?

Eugénie - Oui mais je suis fatiguée mais ça va.

Cllaj Lyon - Cherchiez-vous quelque chose de précis ?

Eugénie - En fait, j'ai passé beaucoup de temps à chercher un travail à temps partiel à cause des cours. Quand je l'ai trouvé c'était la fête, ça m'aide à être indépendante.



Et quand bien même certains peuvent avoir l'opportunité d'accéder à un CDI, synonyme de stabilité de revenus et d'indépendance, l'attrait de stabilité financière ne semble pas pour certains être le seul objectif qu'ils poursuivent. Effectivement, la qualité et la valorisation des missions proposées par les recruteurs dans ce type de contrat sont toutes aussi importantes que la hauteur de la rémunération.

**- C'est le cas d'Adama qui préfère investir des « petits boulots » par intermittence plutôt que « d'être prisonnier » d'un contrat stable néanmoins peu valorisant -**



Cllaj Lyon - Du coup le CDI ce n'est pas votre objectif ?

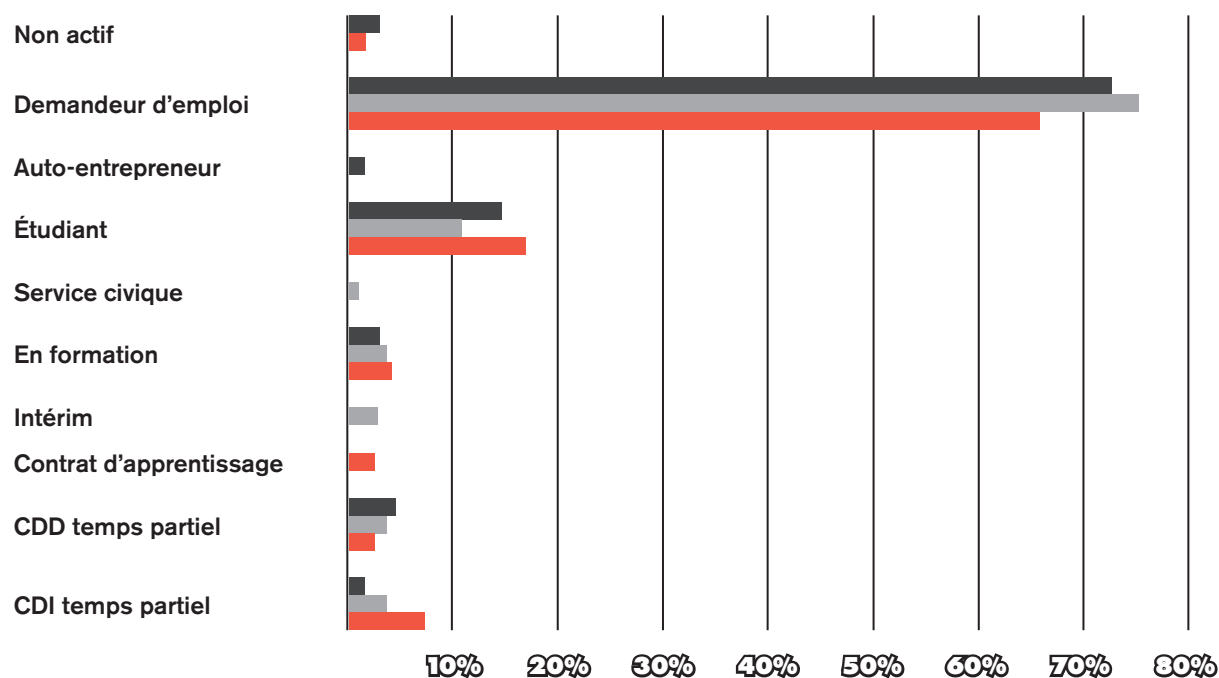
Adama - Non, voilà non non ce n'est pas mon choix. Mais on m'a proposé déjà un CDD, j'ai dit non. Et si ça avait été un CDI, j'aurais dit non ferme, directement. C'est comme si tu avais « des menottes », ça ne m'intéresse pas. Par contre si j'ai un CDI dans un bon emploi, si j'ai un bon emploi et bien rémunéré, je dirai oui. Je ne demande pas 4 000 euros par mois hein, Voilà 1 600, 1 700, 1 800 ça m'irait largement. Un CDI dans ça, il n'y a pas de soucis, je signe !



L'accès au monde de l'emploi par le biais du travail temporaire proposé par des agences d'intérim aurait pu donc apparaître dans le parcours des jeunes ciblés. Or l'intérimaire n'est cependant pas représenté au sein de cette population contrairement à ce que nous pourrions supposer. Effectivement, seule la tranche des 22-25 ans est concernée et ne représente seulement qu'1% de la population active des jeunes ciblés.

**- La situation socioprofessionnelle -**

■ T 18-21 ■ T 22-25 ■ T 26 et +



Ainsi, nous faisons le constat que ces jeunes, tout âge confondu, sont - non plus exclus seulement d'un secteur d'activité à part entière et spécifique du salariat (CDD, CDI à temps plein ou partiel) – mais bien de l'ensemble des voies de recours du monde du travail – même celles supposant flexibilité.

Pourtant il serait logique que ce type d'emploi soit investi par une majorité de jeunes adultes issus des milieux populaires ne détenant pas ou peu de qualification/diplôme et puisse dans de nombreux cas constituer un choix de stratégies professionnelles afin de subvenir à ses besoins et se qualifier.

Cela peut supposer un traitement inégal à questionner en matière d'accès à l'emploi établi par ces secteurs d'activités car cherchant des « travailleurs opérationnels » dans l'immédiateté avec permis de conduire, véhicule et pécule d'avancement des frais. En termes de stratégies, les jeunes se voient contraints de mentir auprès des recruteurs qui exigent les mêmes critères que ceux du marché du travail traditionnel, d'embellir leur histoire et parcours même sur des emplois perçus comme des plus précaires sans valorisation sociale réelle à les investir.

**- Adama, 25 ans, bénéficiant du RSA car sortant de prison depuis peu, fait état de l'ensemble de cette réalité -**



*Je faisais plein de petits jobs, des déclarés et non déclarés. C'était surtout de l'intérim, de l'intérim, car ça paye bien. Je faisais de la manutention, préparation de commande, agent de production, du nettoyage, service à la personne et les marchés. Ils m'ont proposé un CDD dans la manutention mais j'ai dû le refuser car mon salaire aurait baissé. J'ai donc fait le choix de continuer l'intérim.*





Cllaj Lyon – C'est donc vraiment votre choix d'être intérimaire ?

Adama – Oui, que de l'intérim, histoire d'avoir un peu plus d'argent mais vu que je suis resté 3 ans en prison, je n'ai pas encore vraiment l'expérience de dehors. Et depuis que j'ai 18 ans et avec l'incarcération, je n'ai cumulé qu'un an et demi de job. Depuis que je suis sorti c'est plus difficile pour moi pour trouver un travail et je suis obligé de mentir un peu sur mon CV sinon ils ne te prennent pas. Ils te demandent tu as fait quoi de telles dates à telles dates et tu es obligé de leur mentir pour qu'ils te donnent un job ».



Ainsi, exclus des principaux secteurs de l'employabilité et donc du secteur économique, il reste peu de solutions pour ces jeunes :

- Investir des emplois précaires qui ne peuvent subvenir à l'ensemble de leurs besoins au détriment de possibilité de formations plus qualifiantes ;
- Dépendre par choix stratégiques d'aides sociales au détriment d'un désir d'autonomie et d'une représentation sociale négative à leur encontre ;
- Passer par une branche souterraine de l'économie en intégrant des missions dites « dissimulées » hors cadre législatif - sans protection sociale et couverture possibles - qui représentent un risque considérable dans le devenir tant personnel que judiciaire pour ces jeunes.

## UNE SOLVABILITÉ DÉFICIENTE

---



Non, je ne fais aucune démarche. De toutes façon je comprends rien. En France y'a trop de papiers.

**- Loic, 28 ans, sans ressource et sans domicile fixe -** 

**Seuls 5 % de l'ensemble de la population ciblée perçoit des ressources dites familiales.**

Il est à noter qu'une part des jeunes interrogés manifeste aussi une position de rejet quant à la solidarité familiale. Les propos recueillis expriment effectivement l'idée qu'ils ne souhaitent pas « être un poids de plus » pour leur famille, elle-même en situation de précarité avec d'autres enfants à charge.

**- Anna et Carmen témoignent de cette situation -**



Cllaj Lyon – Votre famille vous aide t-elle financièrement ?

Anna – Mmh... non pas spécialement. Non. Après ma mère elle se sent quand même... bah des fois elle m'envoie de l'argent et je lui dis tout le temps de pas le faire parce que j'ai économisé, j'ai travaillé un petit peu, c'est moi qui ai fait le choix d'aller à l'étranger du coup je veux pas être un poids en plus pour elle.

**Cllaj Lyon** – Et du coup est-ce que tu reçois des aides de ta famille ?

**Carmen** – Non. Non non.

**Cllaj Lyon** – Donc vous ne recevez pas d'aide de votre famille ? Est-ce par manque de relation avec eux ?

– Non c'est pas pour ça ! Parce que moi je suis en France là et eux sont en Italie. Mon mari ne peut pas aider maintenant parce qu'il ne travaille pas, il a des petits.

**Cllaj Lyon** – Il n'a pas de travail ?

– Oui il a des problèmes d'argent, pour vivre lui aussi, et pour le moment non j'ai pas d'aide. Parce que mon père il a deux filles, mes soeurs et mon frère et, eux aussi ils ont besoin de choses... c'est pour ça il peut pas m'aider.

**Cllaj Lyon** – Ok. Ils font quoi vos parents dans la vie, comme métiers ?

– Ma mère elle travaille pas. Mon père il travaille mais quelques fois aussi parce qu'il a 56 ans.



Plus encore, certains même se contraignent à vêtir une « fausse indépendance » afin de rassurer leurs parents quant à leur devenir.

S'agissant de ceux qui acceptent une aide et bien que minoritaires car non représentatifs de notre échantillon, il existe chez certains jeunes un décalage entre leur discours d'émancipation et une réalité plus précaire - cette dernière les contraignant à accepter ces aides, qu'ils considèrent toutefois comme non méritées car ne provenant pas du fruit de leur travail.

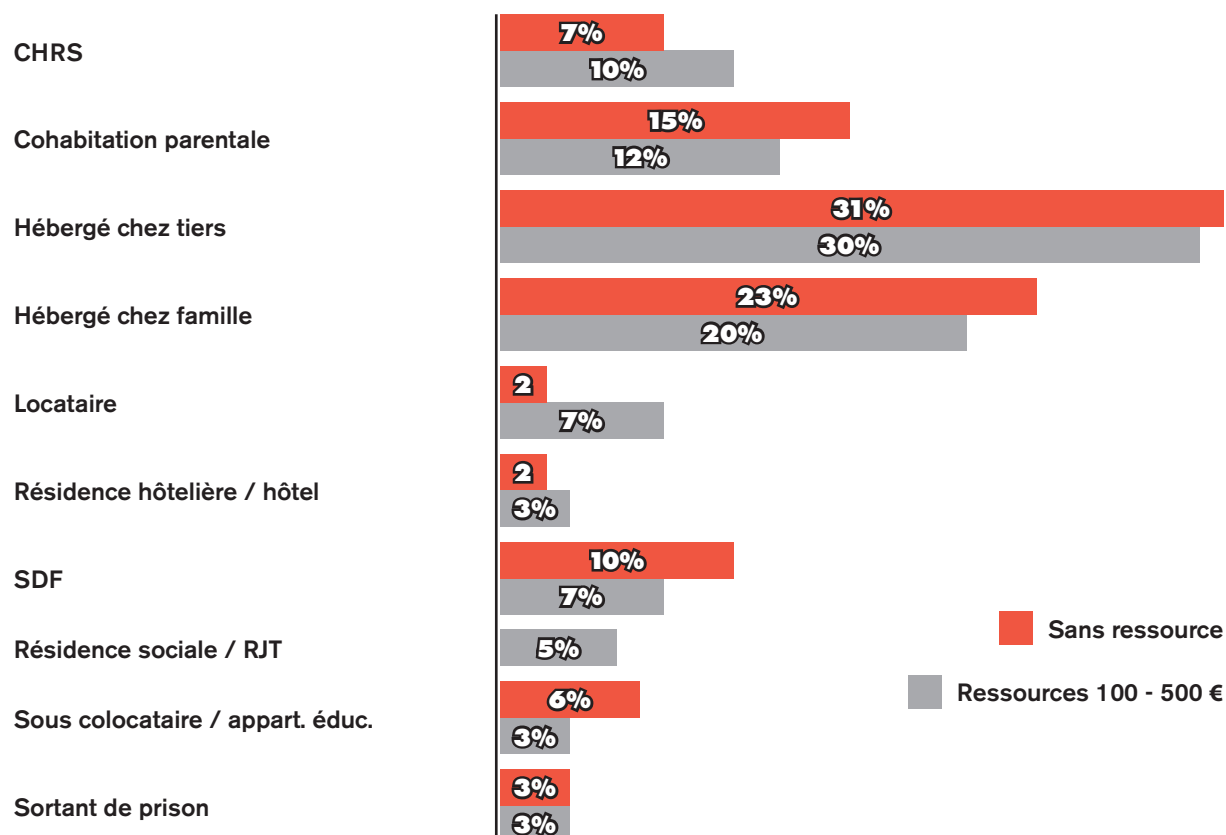
Ainsi, la solidarité familiale quand elle se perçoit possible revêt plusieurs aspects contraignants pour ces jeunes car n'allant pas de soi : refuser à des fins de ne pas alourdir les dépenses de la famille ; refuser en « déguisant » sa réalité professionnelle ou bien encore, accepter au prix d'une culpabilité.

Quels recours aux dispositifs d'aides ? \_\_\_\_\_

En l'absence d'aides financières provenant du/des parent(s), les jeunes ciblés au sein de cette étude devraient bénéficier de la solidarité publique pour leur inscription résidentielle et leurs manque de ressources.



Néanmoins, en matière de logement, ces jeunes sans ressource sont majoritairement hébergés (**54% concernant les jeunes sans ressource et 52% sur l'ensemble de l'échantillon**) et plus particulièrement chez des tiers.



Et sur un plan financier, nous constatons une absence de moyen de remplacement pour une partie d'entre eux.

Sur l'ensemble des jeunes ciblés, **seuls 38 % subsistent grâce aux prestations sociales (RSA, Garantie Jeune, ATA, bourse)** avec une prévalence importante pour le Revenu de Solidarité Active chez les 25-30 ans.

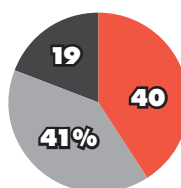
Et pour rappel 47% des demandeurs d'emploi non indemnisés subsistent grâce aux aides sociales (RSA, allocation jeune majeur, ATA, Garantie Jeune, etc.).

C'est alors **41 % de l'ensemble de la population cible qui est sans ressource et qui ne peut prétendre à aucune aide sociale**. Ceci s'explique par :

- L'impossibilité d'émerger à un dispositif souvent dû à leur âge (- de 25 ans) et le dispositif Garantie Jeune est soumis à un panel de critères pour intégration ;
- Des jeunes sans régularisation sur le territoire ne donnant pas le droit d'exercer un emploi et/ou de prétendre à des aides autres que ponctuelles (10% de la population cible) ;
- Et enfin, « les désinformés » et/ou « épuisés » de la complexité de l'action sociale qui ne font pas/plus les démarches.

**- Tranche d'âges des jeunes ciblés sans ressource -**

■ T 18-21   ■ T 22-25   ■ T 26 et +



Aussi, la grande majorité de ces **jeunes sans ressource aucune a entre 18 et 25 ans (81 %)**.

**Cela explique en partie leur exclusion d'une citoyenneté** - possible qu'à partir de 25 ans. La solidarité publique renvoie la gestion de leurs difficultés - notamment économiques - à la charge de la famille.

Or, ces plus jeunes devraient être une priorité du système de protection sociale. Nous pourrions donc supposer plusieurs hypothèses à cette rupture globale de droit, dont l'absence de lien avec les services sociaux. **Or, 71 % des jeunes sans ressource ayant entre 18 et 25 ans, ont stipulé avoir été ou ont été orientés par ces derniers lors de leur venue au CLLAJ Lyon.**

Comment alors expliquer que la majorité de ces jeunes « démunis » se disent non bénéficiaires d'un suivi social et non-inscrits dans la solidarité publique avec ses institutions et hébergements ? Comment expliquer ce non-recours à des aides qui leur sont destinées ?

### Être orienté ne signifie pas être considéré

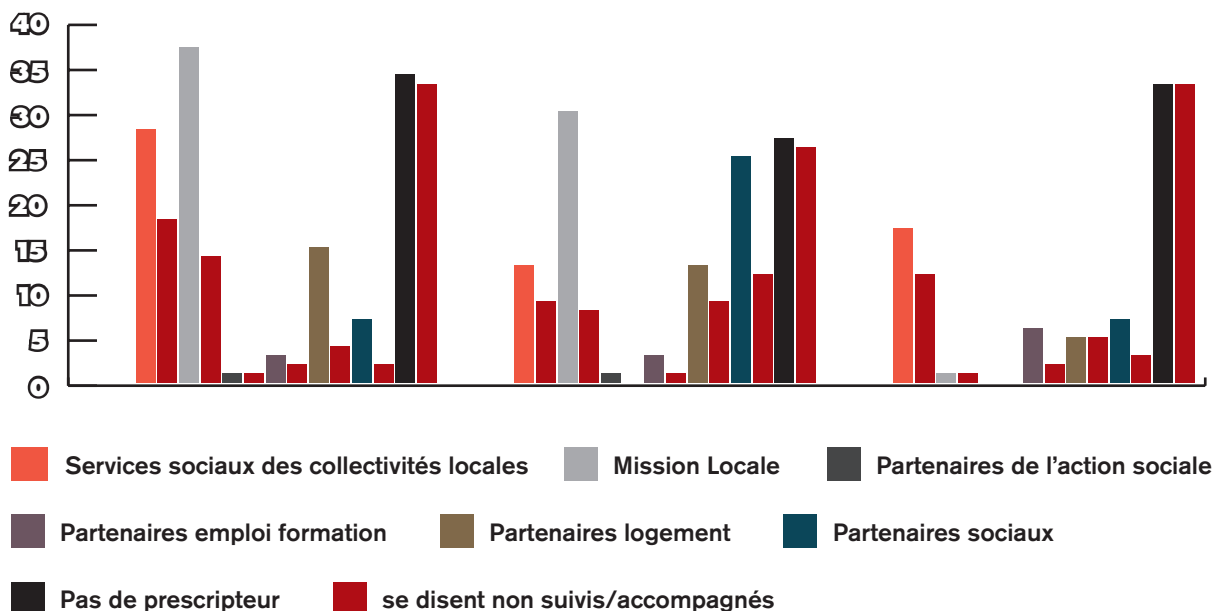
Leurs liens aux collectivités et autres organismes sociaux sont flagrants.

Au regard des prescripteurs (hors « bouche à oreille », « Internet » et « presse ») initiant une orientation vers le CLLAJ Lyon, l'ensemble de la population ciblée se dit avoir été orientée, notamment par :

- Les Missions Locales (22 %) ;
- Les collectivités locales : CCAS, Mairie d'arrondissement et Métropole (19 %) ;
- Les partenaires sociaux - autres associations/travailleurs sociaux, éducateurs de prévention, CAF, MVS, etc. (13 %) ;
- Les partenaires du logement (11%) avec une surreprésentation d'orientations effectuées par des bailleurs publics, résidences sociales, associations logement et autres CLLAJ.

Mais, avoir été orienté ne semble pas être synonyme de suivi social pour ces jeunes. Bien qu'un lien avec les services de droit commun spécifiques à leur(s) besoin(s) et/ou leur âge ait été réalisé, **une grande part affirme néanmoins ne pas bénéficier de suivi social lors de leur première venue au CLLAJ Lyon.**

### - Prescripteurs VS Accompagnement -



En effet, les services gérés par les collectivités mais aussi les missions locales – le service plus usité par ce public - réorientent essentiellement vers le CLLAJ Lyon pour obtenir des informations liées au logement - **sans, d'après ses dires, avoir été au préalable sensibilisé à la nécessité d'effectuer les démarches administratives de base.**

Effectivement, la question du diagnostic global ou d'un constat de la situation du jeune et de ses besoins, se pose dès l'espace accueil dans ces lieux.

Fonctionnant sur un **système de classification de la demande, ces services ne peuvent appréhender ces jeunes de façon globale** – mettant de côté la multiplicité de leurs problématiques (notamment administratives au départ). Cette réalité de système clivé et d'absence de prise en charge partagée, amène donc ces jeunes à ne pas être aidés dans ce qu'ils ont à faire en amont de toutes démarches liées à l'accès aux droits.

**- Kévin, 20 ans, ancien sans domicile fixe et sans ressource fait état de cette complexité, chaque problématique engageant l'interpellation de plusieurs structures -**



Kévin - Moi je viens de la Loire mais je suis parti car je devais trouver du taf. J'ai pris le train pour venir à Lyon et j'ai débarqué à Perrache. Alors, je ne connaissais personne et j'ai dû dormir à la gare pendant 1 semaine je crois. La journée, je ne savais pas quoi faire mais surtout je ne savais pas où aller pour manger et me laver.

Claj Lyon - Comment vous vous êtes débrouillé ?

Kévin - Un soir il y avait un camion qui distribuait des sandwiches, j'y suis allé et on m'a dit qu'il y avait un lieu à côté de Bellecour (La Péniche accueil). J'y suis allé et ils m'ont offert un café. Après, ils m'ont dit d'aller à l'Orée, à la Mission Locale puis au CLLAJ.

Claj Lyon - Qu'est-ce qui s'est passé après pour vous ?

Kévin - A l'Orée j'ai enfin pu prendre une douche et me domicilier. Et à la Mission Locale, ils m'ont demandé si je voulais m'inscrire sur la Garantie Jeunes. Après je suis allé au CLLAJ.

Claj Lyon - Vous avez été suffisamment informé ?

Kévin - Heu oui. Mais on m'a dit que ça allait prendre vraiment beaucoup de temps et que le logement ça allait être dur.

Claj Lyon - Pourquoi ?

Kévin - Parce que je vivais dans la rue et que je suis parti de chez moi sans rien. Alors j'ai dû demander à un copain de passer chez ma mère récupérer mes papiers. Il a fait ce qu'il a pu mais j'ai dû refaire ma carte d'identité.



**C'est ce système de service en silo qui semble être le facteur à certains découragements** qui, au fil du temps, peut démobiliser les jeunes. Face à cette complexité systémique (faite d'orientations multiples), ils se retrouvent « ballottés » d'un service à un autre afin d'être entendus, problématique par problématique. Cette situation peut créer pour les plus précaires et vulnérables (sortant d'ASE, sortant de prison/sortie sèche d'institution), de l'errance jusqu'à entraîner **leur « invisibilité »**. **Épuisés de la multiplicité des démarches et des lieux dits ressource ; ils renoncent.**

## Le paradigme : urgence et réalité

---

Les jeunes ciblés rencontrés ont souvent une perception du temps à court terme et montrent souvent de grandes difficultés à se projeter au-delà du lendemain. Cette caractéristique se perçoit dans les accompagnements physiques, dans la difficulté à fixer des rendez-vous souvent décalés voire annulés.

Il est souvent complexe pour ces jeunes de dépasser leur situation d'urgence – devant gérer leur vie au jour le jour. Cela a de réels retentissements sur leur ancrage à un processus d'autonomisation. Ils doivent perpétuellement conjuguer leur perception de l'urgence avec la longue temporalité de l'accès aux droits. Face à la réalité, ils se retournent vers le « système D ».



***Claj Lyon** – Est-ce que, vous qui êtes passé par cette difficulté d'être sans ressource, avez vous des propositions, des idées pour ces jeunes-là ?*

***Gaëlle** – Oui, Moi je dis de ne pas forcément compter sur l'assistante-sociale ou machin. De pouvoir forcer, de faire soi-même les démarches sans attendre que quelqu'un d'autre le fasse parce que forcément ça prend plus de temps que si on se bat tout seul.*



La question récurrente posée dans chaque entretien par les jeunes est « En combien de temps j'aurai un logement ? ». Or, aucun délai individuel ne peut être assuré à ces jeunes, seuls des délais moyens sur des demandes globales (délais parc social, délais parc temporaire, délais urgence) qui plus est, sont dépendants de la spécificité des situations (situations familiales, financières, public prioritaire, etc.).

Et quand il est enfin possible d'informer des délais d'attente dans l'acquisition d'un hébergement institutionnel « pérenne », ils sont néanmoins facteurs de découragement : 8 à 12 mois d'attente pour les isolés.es.

La réalité de l'obtention est soumise à des conditions administratives complexes en différentes étapes :

1. Tout d'abord, la nécessité d'actualiser sa demande régulièrement constitue un premier filtre ;
2. Puis, pour un passage en commission d'attribution, l'obligation dans un temps restreint à présenter l'intégralité des documents administratifs obligatoires (avis d'imposition, titre de séjour, droit CAF/pôle emploi/AAH, etc.) pour y prétendre ;
3. Enfin, une fois l'hébergement attribué, reste le troisième filtre : celui de la question financière et toutes les démarches qui en découlent (dépôt de garantie, frais d'installation, aide au logement, capacité à se maintenir, etc.).

En plus de l'insuffisance de places qui engendre des délais anormalement longs, tous ces filtres répertoriés complexifient encore un peu plus leur accès.

Théoriquement, les jeunes ciblés devraient dans un premier temps faire appel à de l'hébergement d'urgence mais une nouvelle fois, l'insuffisance de places vient contredire le principe fondamental de l'accueil inconditionnel.

Toutes ces situations d'attente sont source d'angoisse et de frustration pouvant expliquer grandement la rupture de lien qui peut se faire entre le jeune et les services compétents.

**L'information quant à la réalité de l'hébergement, serait même initiatrice de la rupture du public le plus en urgence avant même d'entamer leurs démarches pour y accéder.**

Plus encore, les délais d'obtention peuvent aussi engendrer une évolution et une idéalisation de leur projet logement – leur attente grandissante avant la proposition. Cette idéalisation est non sans impact car favorisant les refus de solutions.

Quant à la dématérialisation des démarches, tant administratives qu'en termes d'accès au logement/hébergement, elle constitue une barrière supplémentaire à celle déjà préexistantes. Certaines plateformes numériques d'accès (notamment celle du logement social 69) découragent même certains jeunes car faisant état de la réalité de la pression du logement sur le territoire et donc, des délais d'attente importants. Face à cette réalité et devant l'urgence de leur situation, les jeunes semblent encore se démobiliser davantage.

Confrontés à cette complexité du système, les jeunes font appel à leur ressource personnelle communément appelée « système D » ou « débrouille seul ». Bien que supposant un réseau social secondaire, cette stratégie semble « pervertir » leur appréhension du système d'aide. En effet, il favorise une culture de l'information « autodidacte » faite de « bouche à oreille » véhiculant des connaissances biaisées, stéréotypées, incomplètes voire totalement erronées : « c'est pour les familles », « je n'y ai pas droit », « les HLM, c'est dans les cités », « L'Orée AJD, c'est pour les toxicomanes », etc.

## Une offre non adaptée

Bien qu'il existe différents modes d'habitat, les professionnels constatent que, peu importe le montant et la nature des ressources, les jeunes ayant entre 18 et 25 ans et dont les ressources ne sont pas supérieures à 500 €, sont dans l'impossibilité d'accéder à une solution logement au regard des données ci-dessous présentées.

### - Simulation de droits d'un jeune de moins de 25 ans isolé avec moins de 500 € de ressources

	Sur une base de loyer	Aide au logement	RLS <sup>(1)</sup>	Loyer résiduel	Reste à vivre	Taux d'effort	Reste à vivre	Taux d'effort	Reste à vivre	Taux d'effort
SITUATION DU JEUNE	Jeunes de 0 - 500 €				Jeunes de 0 - 99 €		Jeunes de 100 - 500 €		Jeunes de 301 - 500 €	
Locataire parc privé		269 €	0 €	81 €	De -81 € à 18 €	De +100% à 81,8%	De 19 € à 218 €	De 81% à 27%	De 219 € à 418 €	De 27% à 16,2%
Locataire parc public	250 € HC	234,52 €	28,18 €	0 € <sup>(2)</sup>	De 0 € à 99 €	De +100% à 0%	De 100 € à 299 €	De 0% à 0%	De 300 € à 499 €	De 0% à 0%
Résidences de Jeunes Travailleurs	400 €	366 €	0 €	34 €	De -34 € à 65 €	De +100% à 34,3%	De 66 € à 265 €	De 34% à 11,3%	De 266 € à 465 €	De 11,3% à 6,8%
Résidences sociales	400 €	366 €	0 €	34 €	De -34 € à 65 €	De +100% à 34,3%	De 66 € à 265 €	De 34% à 11,3%	De 266 € à 465 €	De 11,3% à 6,8%
Orée AJD	En fonction des ressources du jeune				Ne dépasse pas les 10% des ressources du jeune		Ne dépasse pas les 10% des ressources du jeune		Ne dépasse pas les 10% des ressources du jeune	
Maison de la Veille Sociale	En fonction des ressources du jeune									

(1) : Réduction du Loyer de Solidarité

(2) : Le loyer résiduel est de -12,70 € sans les charges

Certains modes d'habitat auxquels pourraient prétendre les jeunes - appartenant à la tranche des 18-25 ans avec moins de 500 euros - se perçoivent inaccessibles dans la réalité. Et ce, sur plusieurs aspects :

**1. Un taux d'effort trop important** : bien que certains logements paraissent adaptés (moins de 30% de taux d'effort), le reste à vivre après déduction des charges ne permet aucunement aux jeunes de subvenir à leurs besoins primaires ;

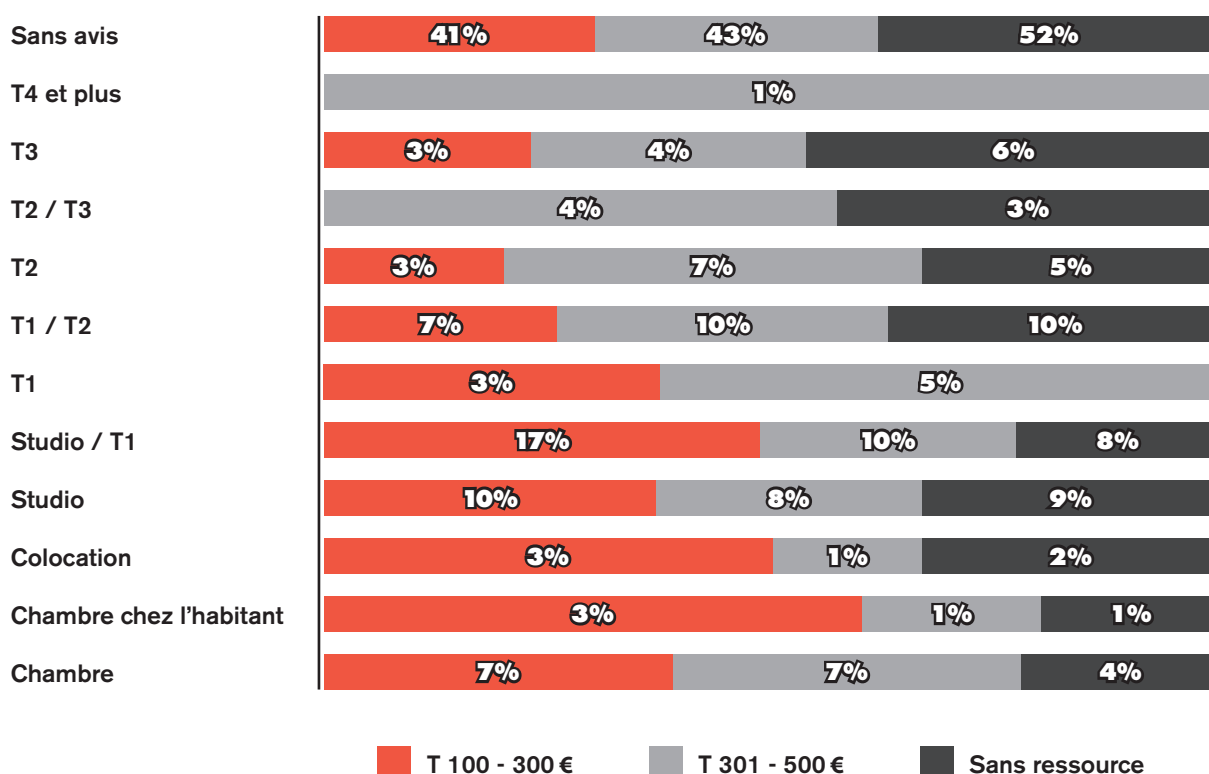
**2. Une projection d'un endettement** : Et quand bien même, le reste à vivre est supérieur à 400 euros, les gestionnaires ou bailleurs ne préfèrent souvent pas donner suite aux candidatures car projetant un risque d'endettement futur ;

**3. Des aides au logement qui ne se substituent pas aux ressources** : Plus encore, le taux d'effort étant calculé pour les bailleurs sur une estimation de l'Aide au Logement (AL), il ne garantit pas néanmoins une ouverture de droits. Autrement dit, si un jeune est dans une situation de rupture de droit, l'endettement dans le logement se fera dès le 1<sup>er</sup> mois - le loyer étant plus important que ses propres ressources ;

**4. Une situation familiale et/ou professionnelle non adaptée** : les Résidences Jeunes travailleurs proposent des logements temporaires pour des jeunes actifs entre 18 et 30 ans percevant un salaire minimum de 600 euros. Ce type d'habitat n'est donc pas adapté au public ciblé dans cette étude ;

**5. Des hébergements adaptés mais limités** : L'Orée AJD est une structure d'hébergement (le 115 jeunes) ouverte aux moins de 25 ans et semble pleinement adaptée au public visé, grâce au principe d'une participation au prorata des ressources. Néanmoins, cette solution d'urgence ne peut dépasser 8 semaines de prise en charge. Les jeunes les plus précaires et vulnérables sont donc voués à errer entre « mise à l'abri » et « rue ». S'agissant de notre population, nous observons parmi les jeunes de 18-25 ans domiciliés à l'Orée AJD, que seule la moitié est prise en charge en matière de mise à l'abri - l'offre étant aujourd'hui insuffisante au regard des demandes.

Et pourtant ces jeunes - pour presque la moitié - sont réalistes et peu exigeants. Effectivement, lors de leur première venue au CLLAJ Lyon, ils ne formulent pas d'exigences particulières dans leur recherche de logement en matière de typologie.



**L'installation temporaire en dehors des lieux institutionnels pour ces jeunes sans ressource jouerait un rôle déterminant sur leur non-recours des aides sociales financières et possibilité de suivis.**

Pour rappel, c'est 52 % d'entre eux qui sont hébergés par des particuliers contre 14 %, pris en charge par les services en matière d'hébergement.

Plus de la moitié de ces jeunes ne bénéficie donc pas d'une prise en charge institutionnelle en matière d'hébergement mais l'est grâce à des « connaissances » voire des « connaissances de connaissances » ou des membres de leur « famille » (hors foyer parental).

Hors des clous de l'action sociale, **ces jeunes sont exclus d'une stabilité de prise en charge et d'une proximité avec des travailleurs sociaux.**

C'est la condition sine qua none pour accompagner les personnes en grande difficulté, dans l'appréhension des stratégies à oeuvrer en matière d'accès aux droits et de leur réalité d'obtention (délais d'attente, informations relatives à l'administratif, lien de médiation avec les services d'accès, stratégies dans les orientations lors des passages en commissions, etc.). La situation d'hébergement chez des tiers ne leur permet pas d'utiliser les services et prestations que peuvent proposer les structures d'hébergement.

En comparaison avec les jeunes détenant de faibles ressources (100-500 euros), nous observons toutefois que ces derniers sont davantage pris en charge par les services de droit commun en matière de logement (CHRS majoritairement). Le pécule économique détenu, bien que faible, leur permet un début de stabilité d'hébergement « pour soi ». Néanmoins ce public ne représente que 20% contre 9% pour ceux qui n'ont aucune ressource.

Certains jeunes néanmoins expriment que, malgré une prise en charge institutionnelle précoce (type ASE), ils restent encore dans une méconnaissance de leurs droits. C'est le cas de Mégane et Anna, jumelles de 18 ans - ayant eu un parcours de placement en foyers depuis leurs 15 ans, supposant une connaissance – tout du moins partielle – des recours existants mais qui déclarent être dans une pleine ignorance.



**Cllaj Lyon** – *Bénéficiez-vous de soutien ?*

**Mégane** – *Nous n'avons aucun soutien, aucune aide. Nous n'avons plus de lien avec notre famille et elle n'a pas le droit de rentrer en contact avec nous.*

**Cllaj Lyon** – *Si vous n'avez pas d'aide, comment vous débrouillez vous ?*

**Mégane** – *Pour l'instant nous sommes en foyer, mais à la fin de la prise en charge, nous ne savons pas comment faire. Si nous ne trouvons pas une autre solution, nous pouvons finir à la rue. Nous ne connaissons personne à Lyon.*

**Cllaj Lyon** – *Savez-vous si vous avez des droits ?*

**Mégane** – *Je l'ignore c'est pour ça que je suis venue vous voir.*





## ZOOM SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET L'AUTONOMIE VUS PAR LES JEUNES



*Ne rien devoir à personne ou bien, être dépendant de tout.*

*L'autonomie pour moi c'est de pouvoir vivre au jour le jour en toute sérénité et ne pas angoisser, d'être libre de pouvoir.*

**- Myriam et Adil, 20 et 21 ans -** 

L'aspiration des jeunes à vouloir accéder à un logement/hébergement, nous amène indéniablement à devoir les questionner sur la définition qu'ils ont de l'autonomie et ce qui pourrait favoriser leur accès au logement. Pour ce faire, le CLLAJ Lyon a distribué 90 questionnaires auprès de jeunes repérés sans ou avec faibles ressources (< 500 euros), ayant entre 18 et 30 ans, rencontrés à l'accueil de septembre à novembre 2018.

Ce questionnaire proposait en première partie dix items leur permettant de répondre à la question : Qu'est-ce qui favoriserait/simplifierait votre accès au logement ?

L'accès au logement étant intrinsèquement lié à l'autonomie, une seconde partie leur proposait la question ouverte suivante : Qu'est-ce que l'autonomie selon vous ?

### L'accès au logement vu par les jeunes

---

Dans le cadre du traitement des questionnaires réalisés les résultats sont les suivants :

1. Les items « un délai de réponse rapide » et « simplification des démarches » sont ceux qui arrivent en tête. Selon les personnes interrogées, il y a trop de démarches à effectuer et notamment pour être à jour administrativement. De ce fait, il y a un décalage entre la situation du jeune, le moment où il fait sa demande et le moment où il reçoit une proposition de logement. En effet, par exemple, certains jeunes dans l'urgence doivent trouver une solution rapidement mais ils sont empêchés par les documents nécessaires dont ils ne disposent pas. D'autres anticipent leurs démarches mais sont stoppés quand leur situation évolue (perte d'un emploi, grossesse, etc.) et ne correspond plus à leur situation initiale. De plus, les jeunes sont confrontés à une demande grandissante de pièces justificatives et garanties en zones tendues comme à Lyon, ce qui constitue encore un frein important à l'accès à un logement.

L'enjeu de l'analyse des différentes variétés de situations est important pour pouvoir articuler les réponses données depuis l'urgence sociale jusqu'à l'accompagnement possible vers un logement autonome. Il ne s'agit pas de mettre en opposition les catégories de jeunes mais bien d'évaluer les besoins et/ ou les réponses à apporter.

2. Par ailleurs, la question des ressources est l'item qui vient juste après. En effet, les jeunes ont bien conscience que sans ressource stable ou suffisante, l'accès à un logement s'en verra plus compliqué. Cela se traduit notamment par la part des ressources consacrées aux dépenses de logement qui est nettement plus élevée chez les jeunes que pour leurs aînés (+30 ans) et leurs conditions de logement sont également plus précaires. L'augmentation constante du prix des loyers ou encore la part considérable des frais inhérents au logement financés par le ménage, ne sont que quelques exemples des multiples freins existants à l'accès au logement autonome.

À cela s'ajoute une inadéquation du parc locatif existant et des modalités d'accès au logement de droit commun avec les conditions de ressources et la mobilité professionnelle et géographique des jeunes. Les jeunes se retrouvent ainsi plus souvent logés dans les plus petits logements du parc social et privé aux loyers les plus élevés au m<sup>2</sup>, notamment dans les grandes villes aux marchés tendus, où se concentre la demande.

3. Pour pallier la faiblesse des ressources ou les augmenter, les jeunes souhaitent plus d'aides financières mobilisables et plus de facilité à accéder à l'emploi ou à des salaires plus importants que ceux qu'ils perçoivent. Le public a connaissance d'aides comme l'APL ou même parfois le FAJ mais ne savent pas toujours comment les demander. Pourtant, les faibles ressources font des jeunes les principaux bénéficiaires des aides au logement. Elles sont importantes pour réduire les inégalités dans le logement, même si elles sont attribuées avec un décalage dans le temps et que leurs montants varient selon la situation des allocataires. Aussi leur diminution peut neutraliser une augmentation des revenus.

Les dispositifs existants d'aides apparaissent aussi souvent opaques et complexes aux jeunes, qui sont aussi peu informés sur la question du logement. C'est le cas du FSL ou du LOCA PASS. L'accès à un logement se fait au prix d'un effort important, (soutenu par des aides substantielles au logement) mais est aussi souvent conditionné par des soutiens familiaux (cautionnement, aides financières), ce qui tend à reproduire les inégalités sociales.

4. À part égale, les jeunes interrogés réclament plus d'aides au logement des salariés. Beaucoup ne connaissent pas les résidences pour jeunes actifs qui peuvent constituer une solution alternative au logement.

## L'autonomie vue par les jeunes

---

### 1. Une définition qui lie majoritairement « débrouille », capital matériel et sentiment de liberté

S'agissant de l'autonomie, les jeunes la définissent principalement par la capacité à pouvoir « se débrouiller seul ». La notion de « la débrouille », renvoie cette idée de pouvoir se « sortir d'affaire » dans n'importe quelles situations, même les plus critiques, sans connaissance acquise au préalable.

Au regard des représentations données par ces jeunes, se « débrouiller seul » ne semblerait possible que par une « indépendance » qui regrouperait tout à la fois : emploi, autonomie résidentielle et matérielle. L'autonomie serait enfin une question de « liberté » et ce sentiment ne pourrait se vivre que par la possession des capitaux essentiels à toute émancipation : emploi, logement, matériel.

**Pour ces jeunes, « Posséder matériellement » définirait alors l'essentiel de l'indépendance et du pouvoir à « se débrouiller seul ». Cette définition de l'autonomie a été donnée par 46% d'entre eux.**

Toutefois, ces jeunes semblent avoir intégré que le processus d'autonomisation s'accompagne nécessairement par un lien de dépendance aux aides et au fait de devoir les justifier. Effectivement seuls deux jeunes sur l'ensemble des personnes interrogées ont donné comme réponses « ne pas rendre des comptes » et « ne pas demander d'aides ».

### 2. Du possédé à l'acquis : la question du maintien

Une autre définition de l'autonomie se dessine : celle du « possédé matériel » qui n'est pas synonyme « d'acquis ». En effet, à la lecture de leur réponse, l'autonomie suppose connaissances et expérience de responsabilité. Cet aspect est effectivement reflété par les affirmations dominantes données par ces jeunes (34%) : « être responsable », « subvenir à ses besoins en ne dépendant pas des autres (néanmoins avec aides sociales) » et surtout, « savoir se gérer administrativement ».

### 3. De l'autonomie matérielle à l'absence de sentiment personnel de « maturité »

La troisième tendance semble questionner le fait que l'autonomie matérielle puis celle de pouvoir la maintenir, ne s'accompagnent pas nécessairement du sentiment d'être pleinement adulte. Ce sentiment se reflète via les réponses suivantes : « être mature », « savoir prendre des décisions », « s'entretenir », « se gérer émotionnellement et moralement », « avoir ses propres idées » et enfin, « apporter des réponses à ses propres besoins ».

Seuls 12 % des jeunes questionnés ont fait référence à ces capacités personnelles pour atteindre une véritable autonomie. Ces différents points peuvent souligner leurs difficultés à pouvoir se positionner et prendre part activement à la résolution des situations les concernant, voire dans l'ensemble de la société.

## CONCLUSION

---

L'étude de ces jeunes isolés sans ressource ou avec des ressources précaires accueillis au CLLAJ Lyon durant l'année 2017, permet de faire état des multiples problématiques afférentes à ce public.

Cette étude nous montre combien il serait indispensable de :

- Mieux penser les actions en faveur de ces jeunes en étant vigilant aux dérives d'un système morcelé et clivant ;
- Soutenir les plus fragilisés en leur donnant la possibilité de choisir leur présent et leur avenir, les rendre acteurs de solutions en prenant en compte la globalité de leur situation.

L'objectif est de permettre à chaque jeune majeur de bénéficier d'un accompagnement souple et adapté, de ressources suffisantes donc sécurisantes pour être en mesure de construire son parcours.

C'est dans ces conditions qu'il peut y avoir adhésion à un contrat de soutien, de suivi ou d'accompagnement si nécessaire.

En France, l'accès aux droits sociaux n'est basé que sur la famille et non sur la personne. Pour exemple, bénéficier d'une bourse est conditionnée par le montant des revenus de la famille. Les prestations familiales sont soumises à une condition d'âge et, le calcul de l'impôt des ménages est aussi basé sur la prise en compte des enfants à charge.

L'ouverture du droit RSA à 25 ans révolu empêche de lutter efficacement contre la précarité des plus jeunes (18-25 ans moins un jour), période où devrait impérativement s'exercer pleinement les actions de soutien et de prévention. Le RSA garantit en effet un niveau de ressources et permet aussi d'accéder à un ensemble de services sociaux et d'outils pour faciliter notamment l'accès à l'emploi et au logement.

De nombreux dispositifs spécifiques liés à l'insertion professionnelle des jeunes ont été créés et mis en place par les pouvoirs publics. Pourtant, bon nombre de jeunes n'en bénéficient pas : soit par manque d'information, parce qu'ils ne sont pas orientés et accompagnés, soit parce qu'ils ne disposent pas des documents administratifs nécessaires pour s'y inscrire. Cela engendre donc des situations de non-recours et des ruptures dans les parcours.

Aujourd'hui les jeunes, qui le souhaitent, peuvent signer un PACEA (PArcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie). Ce dispositif a été créé et mis en place par la loi du 8 août 2016. Il prévoit un droit à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie et la possibilité de bénéficier de ressources. Néanmoins, les montants alloués aujourd'hui au PACEA sont encore faibles et le versement de l'allocation est limité à trois fois le montant du RSA par jeune sur une année.

Or, l'absence de ressources suffisamment élevées pour vivre et être disponibles à autre chose que de s'inquiéter de leur « survie », constitue l'un des principaux freins à l'insertion des jeunes. Leur non-pérennisation ne permet pas, par ailleurs, de construire un parcours d'accès à un logement ou d'accéder à d'autres droits sociaux.

La question de la pauvreté des jeunes se pose de manière aiguë et l'accès à l'emploi reste la meilleure voie de sortie et d'accès à l'autonomie. Le plan pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en 2013 avait fait émerger la nécessité de garantir des ressources aux jeunes pendant la période d'accompagnement avec la création de la Garantie Jeunes.

L'objectif global est double : réduire l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des autres actifs et lutter contre la pauvreté des jeunes. Elle repose sur un engagement réciproque entre État et jeunes, à travers un contrat signé avec la Mission Locale.

Ce dispositif a été mis en place en 2016 à Lyon et connaît une certaine réussite en termes d'insertion. Toutefois, la durée limitée dans le temps (un an renouvelable une fois pour 6 mois) et le fait de cibler uniquement l'insertion professionnelle, tendent encore aujourd'hui à exclure les jeunes les plus éloignés, les plus vulnérables donc les plus démunis. Par ailleurs, **en étant un dispositif et non un droit, il ne permet pas aux jeunes bénéficiaires de pouvoir accéder aux mêmes droits que leurs aînés, et notamment l'accès au logement.**

À cela s'ajoutent des difficultés « non-professionnelles » qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion réussie, dues par exemple à des entraves administratives.

Tout cela tend à montrer que les freins liés à l'insertion professionnelle, au statut administratif et social, associés à des ressources non pérennes, interdisent aux jeunes d'accéder à une solution logement, tant par le biais de dispositifs spécifiques que par le droit commun.

Même s'il était prévu dès 2013 que les acteurs spécialisés dans la jeunesse travaillent en partenariat renforcé pour permettre de penser des solutions adaptées en matière de logement, les jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes n'ont pu accéder aux Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et résidences sociales du fait de la non-pérennisation de leurs ressources ASP.

A contrario, le CLLAJ Lyon a créé et expérimenté la **Garantie Jeunes +**, dont l'objectif est de favoriser l'accession des jeunes à l'autonomie. Dispositif innovant, il offre à ses bénéficiaires un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi assuré par les conseillers Mission Locale dédiés, vers et dans le logement assuré par le CLLAJ Lyon. Le suivi est assorti d'une garantie de revenu, soit par une allocation conditionnée à un engagement effective du bénéficiaire, soit par un salaire, venant en soutien de cet accompagnement.

Les objectifs sont doubles :

- Favoriser une démarche intégrée dans le parcours logement et professionnel des jeunes sans qualification et éloignés du monde du travail, en vue de renforcer l'autonomie ;
- Proposer un co-accompagnement emploi/logement aux situations repérées conjointement, en vue de contribuer à une solution logement permettant de stabiliser le participant dans son parcours de formation.

L'évaluation du dispositif a pour finalité d'analyser les conditions de réussite, afin qu'il se pérennise. Par ailleurs, elle peut permettre de mesurer les effets du dispositif sur la trajectoire d'insertion sociale et professionnelle et sur les conditions de vie des jeunes. Enfin, elle contribue à la réflexion de la déclinaison des approches «Logement d'Abord» pour le public jeune.

Le dispositif étant en expérimentation, l'évaluation porte sur un dispositif en devenir et non stabilisé.

En effet, la procédure prévue initialement a évolué, conditionnée notamment :

- Aux pratiques différentes des structures en termes de co-accompagnement et donc à une nécessité d'acculturation sur le sujet du logement des jeunes et une très grande capacité à communiquer et de réactivité pour faire avancer les situations ;
- Aux dossiers administratifs des potentiels bénéficiaires, à qui ils pouvaient manquer des éléments tels que l'avis d'imposition ou a minima le dépôt d'une déclaration tardive, l'absence de diagnostic social enregistré auprès de la MVS, ne permettant pas ainsi une intégration au dispositif ;
- Mais aussi aux situations qui avaient évolué entre le moment du repérage et du rendez-vous avec le CLLAJ Lyon, avec une réorientation vers d'autres dispositifs ou partenaires locaux.

**L'enjeu de l'expérimentation est aussi de comprendre, comment le dispositif est construit au niveau local avec différents acteurs, et comment ses modalités de mise en oeuvre en conditionnent les effets.**

Une perspective donc serait de voir comment réduire les délais d'attribution des aides au logement pour les jeunes et de construire des politiques sans critère de ressources, et facilitant l'accès à l'hébergement et au logement.

Il faudrait tendre aussi à éviter toute sortie sèche des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sans qu'il ne soit proposé une solution de logement pour les jeunes. Beaucoup d'entre eux sont vulnérables et se retrouvent précarisés, ce qui fragilise leur avenir et peut entraîner un mal-être, un repli sur soi, des pratiques addictives, des ruptures familiales, voire de l'errance. Il serait intéressant de sortir de la logique des dispositifs spécifiques qui obligent à fonctionner en silo et stigmatisent ces jeunes.

Il serait enfin intéressant de penser la période de la jeunesse comme un parcours et non à travers des cases. Les politiques publiques ont tendance à catégoriser les jeunes du fait de leur âge ou de leur statut. Ceci peut être source de discontinuité au sein de leurs parcours et favorise les décrochages.

Or, chaque rupture constitue un risque de fragilisation et de précarisation. **Il s'agit donc d'appréhender cette période de vie comme un parcours vers l'autonomie, qui n'est pas linéaire, mais comme la capacité à pouvoir assumer sa propre existence.**

Depuis sa création le CLLAJ Lyon met en oeuvre et expérimente en partenariat des dispositifs spécifiques d'accès et de maintien dans le logement en direction des jeunes le plus en difficultés : Dispositif Sortant de Prison, Garantie Jeunes +.

Dans le cadre de l'AMI Logement d'Abord de la Métropole de Lyon et du programme PASSAGE proposé par les associations Le MAS et le CLLAJ Lyon, il a été fait une proposition d'élargissement du type d'offre de logements en prévoyant aussi un accès direct à un logement privé ou social. Ce développement acte un changement de positionnement quant à l'obligation de paliers « éducatifs » successifs et obligatoires – mode d'accompagnement qui imprègne encore beaucoup la « pensée » de l'action sociale.

Enfin, notre proposition serait que les expérimentations à petites échelles ayant prouvé leur bien-fondé suite à de multiples évaluations, soient pensées et généralisées aux profits du public décrit dans cette étude – quel qu'il soit.

Comité Local pour le Logement  
Autonome des Jeunes - Lyon



3 rue de l'Abbé Rozier - Place du Forez  
69001 LYON

04 72 07 87 17

[cllaj.lyon@cllajlyon.fr](mailto:cllaj.lyon@cllajlyon.fr)

[www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/](http://www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/)



@cllajlyon



Soutenu par



*Être humain !*